

**Le Ministère de l'Ecologie prétend répondre aux "idées fausses" sur la continuité écologique: il ne dissimule même plus sa volonté obsessionnelle d'effacer le maximum d'ouvrages sur les rivières françaises, exprimant un souverain mépris pour des propriétaires et riverains supposés incapables de concevoir ce qui est le mieux pour leur cadre de vie. Ces publications du Ministère manifestent le point de non-retour des concepteurs de cette politique, désormais enfermés dans le déni de réalité, la répétition du dogme et l'indifférence aux remontées de terrain. Voici les 30 "idées vraies" qui expriment le doute, le malaise ou la colère des riverains.**

La politique des ouvrages hydrauliques décidée par le Ministère de l'Ecologie et ses représentants aux Agences de l'eau :

- s'impose sans réelle concertation (on discute, mais pour ne rien changer aux décisions déjà prises)
- ne fait pas l'objet de consultations locales avec vote
- n'a jamais été demandée par l'Europe
- n'a jamais été conçue par la loi française (LEMA 2006, Grenelle 2009) comme imposant les destructions aujourd'hui prioritaires
- est le fait d'arbitrages administratifs opaques, sans sanction démocratique
- crée une complexité réglementaire illisible et paralysante
- fait l'objet de contentieux judiciaires systématiques (contre le Parce 2009, contre les classements 2012-2013, contre le décret du 01/07/2014, contre les abus locaux de pouvoir)
- représente une dépense conséquente d'argent public
- impose des coûts exorbitants aux propriétaires privés
- menace la survie des plus petites exploitations
- ne répond pas aux attentes économiques des territoires (besoins non satisfaits en assainissement, aide à l'agriculture durable, etc.)
- ne fait pas l'objet d'analyses coût-efficacité ou coût-bénéfice
- dégrade la plupart des services rendus par les écosystèmes
- élimine le potentiel hydro-électrique bas-carbone
- supprime le droit d'eau des moulins
- diminue la valeur foncière des biens
- fragilise le bâti placé hors d'eau

## Continuité écologique: 30 raisons de dénoncer une politique précipitée, brutale et inefficace

- altère le paysage et les usages appréciés des riverains
- détruit le patrimoine historique et culturel
- homogénéise les habitats et écoulements du tronçon (moins d'alternance lenticule / lotique)
- ne permet pas d'atteindre les objectifs de qualité écologique DCE
- ne permet pas d'atteindre les objectifs de qualité chimique DCE
- fait l'objet de débats (et non d'unanimité) chez les chercheurs
- érode à l'amont et suralluvionne à l'aval
- change la cinétique des crues et les zones d'inondation
- détruit généralement la ripisylve aux racines exondées
- ne laisse plus qu'un filet d'eau à l'étiage sur les petits cours d'eau
- risque de remobiliser des sédiments pollués
- risque de favoriser des espèces invasives
- empêche la fonction d'auto-épuration nitrate/phosphate des retenues
- ignore la nature dynamique et non réversible de l'évolution des cours d'eau
- ne sert pas à grand chose tant que les causes principales d'altération (usages des sols, pollution) sont à peine traitées
- dégrade les rapports entre riverains, syndicats de rivière et services déconcentrés de l'Etat



Face à la liste impressionnante des dérives, problèmes, incertitudes, incohérences et risques posés par cette politique, il n'est pas très étonnant que [la demande de moratoire sur la mise en oeuvre actuelle de continuité écologique](#) soit désormais soutenue au plan national pour l'ensemble des parties prenantes (moulins, riverains, étangs et forêts, pisciculteurs et hydro-électriciens, agriculteurs, défenseurs du patrimoine et du paysage), mais aussi déjà par plus de 200

institutions locales et de 600 élus. Le rythme ne faiblit pas : nous appelons tous nos lecteurs à continuer et intensifier cette belle mobilisation collective pour le retour du bon sens au bord des rivières.

En particulier, un nombre croissant de parlementaires comprennent que [les choix modérés et raisonnables faits lors du vote de la loi sur l'eau et de la loi de Grenelle](#) ont été transformés par dérive administrative en une machine infernale et ingérable, comme seules nos bureaucraties déconnectées du réel savent en produire. Cette nouvelle écologie coercitive, punitive et destructive crée une fracture sur tous les territoires sans être capable d'apporter la moindre garantie de résultats concernant les réelles obligations européennes de la France en matière de qualité de l'eau.

Alors que notre pays est en pleine crise sociale et économique, alors que les territoires ruraux sont exsangues, alors que nos concitoyens ne supportent plus l'indifférence des élites lointaines à leurs attentes réelles, les dépenses absurdes de la continuité écologique visant des résultats douteux sur le bien-être des poissons ou des invertébrés ne paraissent pas seulement une erreur, mais sont perçues par beaucoup comme une injure. Si le Ministère de l'Ecologie n'est plus capable d'entendre cette exaspération et de comprendre où se situe l'intérêt général, il se prépare des lendemains douloureux.

**Textes en diffusion et adaptation entièrement libres – indispensables pour comprendre les réalités et faire comprendre leurs falsifications :[Liste des idées reçues](#)**

---

**Source : Nouvelle République DR:**

<http://www.lanouvellerepublique.fr/Indre/Communes/Saint-Georges-sur-Arnon/n/Contenus/Articles/2014/10/08/Les-travaux-de-l-Arnon-touchent-a-leur-fin-2073718>

[Tweet](#)